

FORMATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX NIVEAU ENCADRANT.

Objectif :

Identifier les différents réseaux et les risques pour adopter la méthode de travail à chaque situation.
Appliquer les procédures en situation dégradée.
Appréhender et respecter la réglementation DT-DICT en vigueur.

Type de public :

Personne assurant l'encadrement des équipes sur le terrain : conducteur de travaux, chargé d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrage.

Prérequis :

Être âgé de 18 ans minimum.
Maîtriser le français et les bases mathématiques.
Absence de contre-indication médicale pour la formation.
En cas de personne(s) en situation de handicap, UNICREO analyse les besoins pour adapter la formation.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Pédagogie active basée sur des échanges, des cas pratiques et des exercices d'entraînement.
L'évaluation des compétences est réalisée par des mises en situation encours de formation et par l'observation de critère de réussite.
L'examen proposé par la plateforme nationale aux « Encadrants » comporte 40 questions.
Les questions sélectionnées par la plateforme nationale font partie d'un ensemble de 255 questions qui sont mises en ligne et tenues à jour dans la rubrique « Examen par QCM » du site Internet public du guichet unique (reseaux-et-canalisations.gouv.fr)
Les critères de réussite à l'examen par QCM sont les suivants :
- Le candidat doit obtenir au minimum 60 % du total de points correspondant à des réponses bonnes, c'est-à-dire : 48 points sur 80 pour les « Encadrants » Le candidat doit répondre à la totalité des questions de l'examen en une heure maximum.
À l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera délivré.

Parcours pédagogique

- Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau :
Le contexte de la réglementation et de l'attestation de compétence,
Les acteurs d'un projet de travaux,
La responsabilité de l'opérateur,
La responsabilité de l'encadrant.
La responsabilité du concepteur.
- Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques :
Les différents types de réseaux,
La distinction des réseaux : sensibles et non sensibles.
- Identifier l'ensemble des risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles.
- Mettre en œuvre et adapter les mesures de protection collective et individuelle applicables à la situation.
- Identifier les affleurants de réseaux, le marquage-piquetage et les dispositifs avertisseurs :

Analyse de l'environnement Identification des affleurants

- Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter son responsable.
- Prescrire les mesures de prévention correspondantes aux risques liés aux réseaux de l'élaboration du projet à la fin de l'exécution des travaux.
- Adapter les moyens techniques d'exécution aux zones d'incertitudes et de localisation des réseaux :
Les classes de précisions et paramètres du fuseau d'imprécision,
Les distances minimales d'approche sur réseaux,
Les techniques de travaux adaptées.
- Engager les procédures adaptées à la spécificité d'un projet :
Procédure : de la DT ou DCE (IC, OL et CTF),
Le marquage piquetage,
ATU,
Les plans de récolement en classe A,
Les sanctions administratives et pénales.
- Préparer les éléments nécessaires au récolement cartographique.
- Analyser le plan des réseaux pour préparer son intervention :
Exploitation d'un plan de réseaux,
Les classes de précision,
Le marquage-piquetage,
Analyse de l'environnement et identification des affleurants.
- Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à disposition.
- Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage.
- Appliquer les règles relatives aux opérations nécessitant d'entrer en contact avec les câbles électriques souterrains laissés sous tension, ou leurs fourreaux
Le nettoyage d'un câble ou d'un fourreau dans le but de reconnaître sa nature ou ses accessoires,
Le ripage d'un câble ou d'un fourreau,
Le soutènement d'un câble ou d'un fourreau,
L'ouverture d'un fourreau.
- Appliquer les règles relatives aux interventions à proximité de câbles électriques
Les zones d'environnement électrique : principes et limites,
La présentation des situations à risques,
L'application de prescriptions de l'habilitation électrique BF/HF* (distinction entre les câbles aériens et souterrains, nus et isolés),
La spécificité de la règle des 4A appliquée lors d'accident ou d'incident d'origine électrique ou gaz.

Méthodes pédagogiques :

Participation active des candidats lors des apports théoriques et des mises en situation.
Un tour de table de positionnement permet à notre formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter la formation.
Nous mettons un point d'honneur sur les temps d'échanges entre nos formateurs et les stagiaires tout au long de leur parcours de formation.

Moyens pédagogiques :

Apport théorique en présentiel dans le strict respect des réglementations du ministère de la transition écologique et solidaire (sous forme de diaporama, d'exercices ou de vidéos).

Nous remettons un livret pédagogique complet qui est une aide précieuse pour le test théorique final.

Modalités de suivi :

En présentiel, parcours individualisé selon niveau d'expérience.

Feuille d'émargement et certificat de réalisation.

Délivrance d'une attestation de réussite.

Méthodes et modalités d'évaluation :

Contrôle des connaissances via un questionnaire à choix multiples (QCM) établi par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES).

Le candidat doit répondre à la totalité des questions.

Le barème est le suivant :

- « Je ne sais pas » : 0 point
- Mauvaise réponse : -1 point
- Mauvaise réponse sur une question prioritaire : -5 points
- Bonne réponse : +2 points

Score minimal pour réussir à l'examen "concepteur" : 48 points (le score maximal possible étant de 80 points).

A l'issue de la réussite au QCM, délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) nominative.

Validité de l'AIPR : 5 ans.

L'attestation AIPR niveau «Encadrant» vaut attestation comme AIPR niveau « Opérateur »

Qualification Intervenant :

Martin Rodolphe, intervenant expérimenté ayant une solide expérience des recherches de réseaux et ayant validé un parcours de qualification.

Modalités d'accessibilité handicap :

Les personnes en situation d'handicap sont invitées à contacter notre référent handicap afin d'étudier les possibilités de suivre la formation au 0611950833.

Durée de la formation :

1 journée de sept heures.

Contact :

Martin Rodolphe 0611950833